



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

titres de séjour

Question écrite n° 125237

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les conséquences de la circulaire du 31 mai 2011 qui restreint pour les diplômés étrangers la possibilité d'obtenir un statut de salarié. Les entreprises françaises ont besoin de ces étrangers, aux profils originaux, sur certains postes et ne peuvent les recruter, ce qui peut à terme les freiner dans leur développement. Elle lui demande si la circulaire pourrait être modifiée pour prendre en compte ces cas spécifiques.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125237

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13487

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)